

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail + Démocratie + Paix

Décret n° 82/839 du 14/9/72
portant nomination à titre Ex-
ceptionnel dans l'Ordre du Dé-
vouement Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF
DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES, GRAND MAITRE DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE CON-
GOLAIS.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979, de la République Po-
pulaire du Congo ;

(/u le décret 60/203 du 28 Juillet 1960 portant création de
l'Ordre du Dévouement Congolais ;

(/u le décret 60/205 du 28 Juillet 1960 fixant les modalités
d'attributions du Dévouement Congolais ;

Sur proposition du Camarade Membre du Bureau Politique,
Chargé de l'idéologie et de l'Education, et du Camarade ministre du
Tourisme.

Après Avis de la Chancellerie.

D E C R E T :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement
Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER :

- Monsieur PEKROS Nicola
- Monsieur HANDSCH MANN Hebert
- Monsieur DIETER ARLE
- Monsieur DINOSVSKA VASSILKA.

AU GRADE DE CHEVALIER :

- Camarade KIBEKOULOU Abel
- Monsieur EVELYN GELACH.

ARTICLE 2° : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret
60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3° : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera./-


Brazzaville, le 14 Septembre 1972

Colonel Denis Sassou-NGUESSO.-